



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 16.09.2008

L'an deux mille huit et le vingt deux septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, DELBES, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mr DE GUALY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mme RAHOU.

N° 08/163

Secrétaire : Mme SABY.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

**DEMANDE DE
GARANTIE
D'EMPRUNT
MAISONS CLAIRES**

La société d'H.L.M. Maisons Claires sollicite la garantie d'un prêt PSLA auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées afin de financer une opération de construction de 2 logements situés rue Jean-Paul Sartre à Saint-Juéry.

Le prêt total s'élève à 288 726 € pour une durée de 360 mois au taux révisable index TAM + 0,20 %. La garantie d'emprunt de la commune représenterait 10 % du prêt total soit 28 872,60 €. Les 90 % restant seront garantis par la Département du Tarn.

Adopté à l'unanimité

Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer la part qui lui revient, en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées discute au préalable l'organisme défaillant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la société d'H.L.M. Maisons Claires, une garantie d'emprunt d'un montant de 28 872,60 € pour financer une opération de construction de 2 logements situés rue Jean-Paul Sartre à Saint-Juéry.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE la garantie d'emprunt auprès de la société H.L.M. Maisons Claires.

DONNE pouvoir au Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place de cette garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,